



Parc
naturel
régional
de Chartreuse

Journal du Parc

LE LIEN ENTRE LES HABITANTS D'UN TERRITOIRE UNIQUE

ÉTÉ 2020

#18





ÉDITO

La dynamique du Parc naturel régional de Chartreuse est portée par un syndicat mixte reposant sur les piliers du développement durable. En 2020, le Parc souffle ses 25 bougies et il compte bien poursuivre son chemin !

Cette dynamique prend vie autour d'une charte qui dure 15 ans. Rédigée par les principaux acteurs du territoire, cette charte dessine le projet d'avenir du Parc. Le Parc de Chartreuse est en train de renouveler la sienne et cette révision, engagée en 2016, a été l'occasion de dresser le bilan des actions menées, de se remettre en question et d'inviter les acteurs locaux à dialoguer, à partager et à inventer l'avenir de notre territoire.

Depuis 2008, le Parc a avancé sur de multiples thématiques et impulsé de nombreuses actions, au service des hommes, de la nature et des paysages... Le Parc a réinterrogé son rôle, recensé les préoccupations émergentes, les envies et les attentes des habitants, acteurs économique, élus, touristes. Autant de réflexions qui ont été abordées dans une démarche concertée lors de ce processus de renouvellement de son classement en Parc naturel régional.

Je vous souhaite une bonne lecture, en espérant que ce numéro spécial charte permette à chacune et à chacun de mieux « s'appropriier le Parc » et donne envie au plus grand nombre de s'y impliquer d'une façon ou d'une autre !

Dominique Escaron,
Président du Parc naturel
régional de Chartreuse

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

50%
DES VENTES EN
CIRCUITS COURTS

Alors que les agriculteurs français commercialisent en moyenne 25 % de leurs produits en circuits courts, le Parc de Chartreuse ambitionne d'atteindre le seuil des 50 % d'ici 2035. Pour y parvenir, le Parc renforcera l'accompagnement des producteurs locaux afin de développer la vente à la ferme, sur les marchés de producteurs ou dans les points de vente comme ceux de Biviers ou de Coublevie.

256
ESPÈCES
PRIORITAIRES

Le maintien de la diversité écologique sera une mesure phare des actions du Parc dans le cadre de la nouvelle charte 2020-2035. Elle visera en priorité la préservation de 71 taxons et 30 habitats naturels pour la flore et 185 espèces pour la faune. Pour mener à bien cette stratégie biodiversité, le Parc agira avec les associations de protection de la nature, les gestionnaires agricoles et forestiers, les collectivités ainsi que les pratiquants et usagers de la nature du territoire.

4 450
HECTARES
D'EXCEPTION

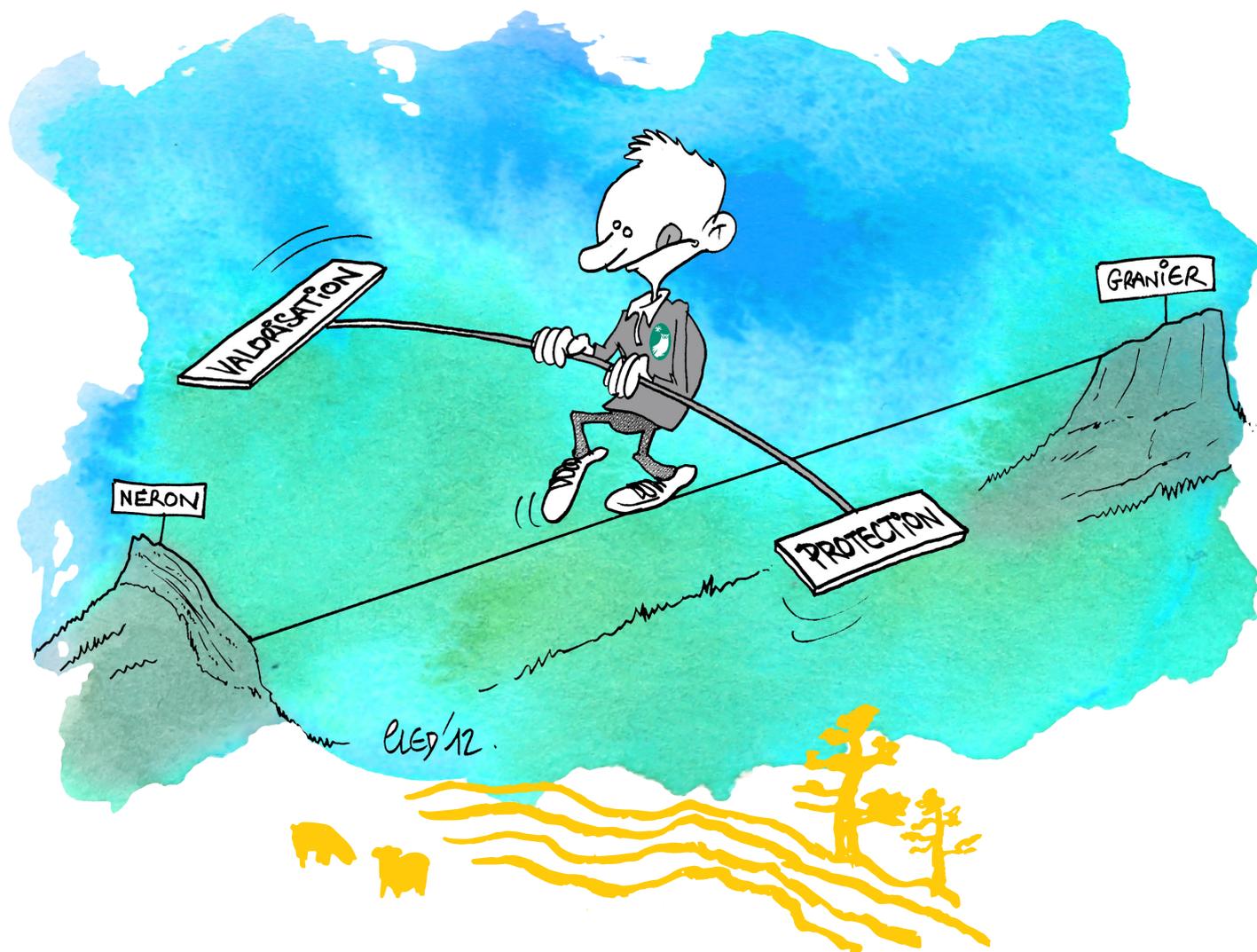
Accessible uniquement à pied, la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse est un site d'une richesse naturelle hors du commun. Malgré sa fragilité, cet espace n'est pas un sanctuaire, mais un lieu ouvert et vivant. Pour le Parc, qui en assure la gestion depuis 2001, le défi consiste à faire en sorte que les diverses activités qui s'y exercent (élevage, exploitation forestière, randonnée...) soient compatibles avec la préservation de la faune, de la flore et du paysage.

48 000
JEUNES

C'est le nombre d'enfants et d'adolescents qui ont participé à plus de 1300 projets pédagogiques proposés par le Parc entre 2008 et 2020 ! Convaincu de l'importance de sa mission éducative, le Parc joue activement la carte de la transmission auprès des jeunes générations en s'adressant aux élèves de la maternelle au lycée, mais aussi aux jeunes hors du cadre scolaire ! Ces actions de sensibilisation sur des thématiques variées (la forêt, l'agriculture, le biathlon, l'éco-construction, les chauves-souris, etc..) ont impliqué près de 200 acteurs du territoire venus partager leur savoir, leur savoir-faire et leur passion !

100%
DE
NUITS ÉTOILÉES

L'objectif du Parc est de généraliser la gestion durable de l'éclairage public dans toutes les communes d'ici 2035 ! Au-delà de la sobriété énergétique que Territoire à énergie positive, cette stratégie vise à réduire la pollution lumineuse. Limiter l'éclairage nocturne permettra de retrouver de vraies nuits étoilées, mais aussi de préserver la biodiversité. En effet, il est aujourd'hui prouvé que l'éclairage nocturne contribue entre autres à la perturbation des migrations, à la perte de notion de saisons et nuit même à la pollinisation... Aujourd'hui, 60 % des communes ont déjà rénové tout ou partie de leur équipement afin, par exemple, d'éclairer vers le bas et non vers le ciel, ou d'adopter des lumières LED orange, beaucoup moins agressives que les lumières blanches.



LE DOSSIER

LA NOUVELLE CHARTRE, notre feuille de route jusqu'en 2035 !

Depuis la loi biodiversité de 2016, les chartes des Parcs naturels régionaux sont fixées pour 15 ans. La charte 2021-2035 du Parc de Chartreuse va donc structurer le projet de territoire en définissant ses grandes orientations et ses actions prioritaires. Fruit d'un travail de concertation active mené depuis 2016 avec les acteurs et les habitants, la charte s'organise autour de trois axes : la préservation d'un territoire multifacettes, l'harmonie à établir entre valorisation et protection du territoire, les transitions à opérer pour préparer l'avenir.

Cultiver nos singularités

AXE 1 - UNE CHARTREUSE MULTIFACETTES

Stendhal comparait la Chartreuse à une émeraude, une pierre précieuse naturelle dont les facettes, façonnées par l'homme, démultiplient l'éclat. Deux siècles après l'écrivain, nous ne saurions mieux décrire notre territoire dont la variété des paysages et des milieux naturels représente autant de ressources que d'atouts. Corine Wolff, vice-présidente du Parc en charge de la charte, rappelle combien cet environnement est fragile :

« Pour conserver un cadre et une qualité de vie, il est plus que jamais nécessaire de veiller à l'impact des activités humaines sans toutefois mettre le territoire du Parc sous cloche ! »

Le premier axe de la nouvelle charte répond à l'objectif de préserver et valoriser les qualités et les spécificités qui forgent l'identité plurielle à laquelle les habitants comme les touristes sont fortement attachés.

Bien qu'abordés plus spécifiquement dans cet axe, les objectifs de qualité paysagère constituent un fil rouge de la nouvelle charte, en lien avec l'urbanisme et l'architecture ou encore la transition énergétique.

PRÉSERVER UNE MOSAÏQUE DE PAYSAGES VIVANTS

Le territoire du Parc est avant tout un espace forestier (60 %), naturel et agricole (36 %). Son identité paysagère s'est historiquement construite à partir de la forêt et des espaces ouverts entretenus par l'agriculture (élevage, mais aussi viticulture et arboriculture sur les piémonts et dans les collines de Chartreuse).

Pour la période 2021-2035, le Parc s'engage avec ses partenaires à valoriser et protéger les paysages dans toutes leurs dimensions. Très concrètement, cela signifie, par exemple, préserver les sites remarquables de la sur-fréquentation; améliorer ou résorber des espaces dégradés; accompagner tous les acteurs économiques (gestionnaires des routes, des espaces agricoles et forestiers, des sites touristiques) afin qu'ils intègrent la dimension paysagère et environnementale dans la conduite de leurs activités.



Prendre soin de nos biens communs

AXE 2 - UNE CHARTREUSE EN HARMONIE

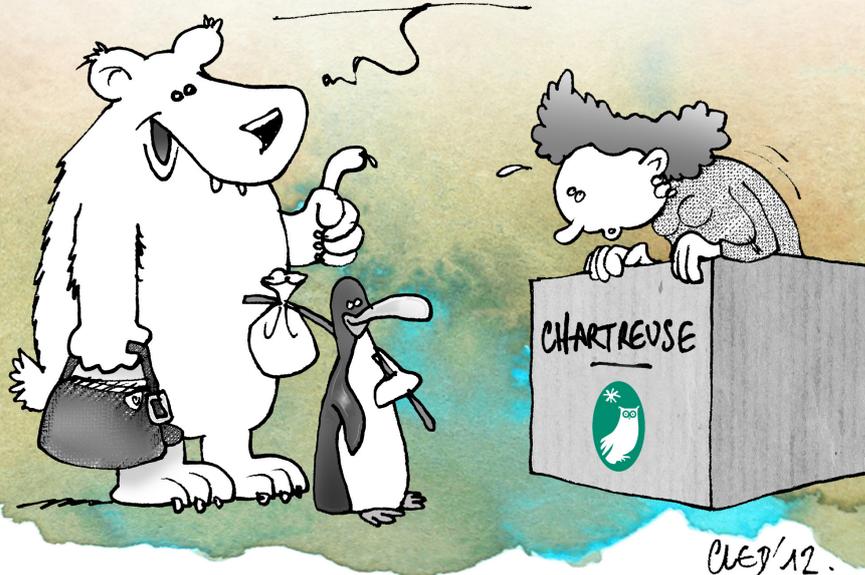
« Comme un acrobate sur un fil, le Parc a besoin de détermination et d'audace pour avancer sans perdre l'équilibre, explique Dominique Escaron, président du Parc. Notre ambition est de faire du Parc un espace où l'Homme prend soin de la nature et la nature prend soin de l'Homme, dans une recherche perpétuelle d'harmonie ! »

Le deuxième axe de la charte vise donc à gérer les pressions, à trouver l'équilibre entre valorisation et protection. Prendre soin de l'air, de l'eau, de la biodiversité... c'est prendre soin de ses habitants et de leur qualité de vie. Il s'agit aussi de permettre aux habitants d'avoir accès à une alimentation locale et de qualité. *« C'est essentiel pour nous aujourd'hui et c'est vital pour les générations futures ! »* précise Artur Fatela, le directeur du Parc. Dans cet objectif, le Parc soutiendra les activités économiques affichant une empreinte environnementale limitée et/ou celles s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire. Une attention collective sera nécessaire afin que l'urbanisation soit économe en foncier et que la fonctionnalité écologique soit garantie.

METTRE LE MEILLEUR DANS NOS ASSIETTES!

Favoriser une alimentation locale de qualité aux habitants est l'une des mesures phares de la nouvelle charte. En soutenant la vente de produits locaux en circuits courts pour les habitants et en favorisant l'approvisionnement local pour la restauration hors domicile, le Parc contribuera à renforcer les filières agricoles locales. En accompagnant le développement de l'agriculture biologique, il répondra également au besoin de transparence des consommateurs et aux enjeux environnementaux. Alors que 3 % des exploitations agricoles du territoire sont en agriculture biologique aujourd'hui, le Parc ambitionne d'atteindre le seuil de 30 % d'ici 2030.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE, ENVIRONNEMENTALE ...
ON A DÉCIDÉ DE S'INSTALLER ICI !



S'adapter pour être prêts demain

AXE 3 - UNE CHARTREUSE EN TRANSITION

« Se projeter dans l'avenir et définir les changements à initier dès aujourd'hui, voilà ce que nous avons voulu poser dans le troisième axe consacré aux transitions. Ce sont des défis difficiles, mais nous savons qu'il faut les relever », confie Dominique Escaron.

Cette nécessité d'adaptation se traduit notamment par la volonté d'être un territoire à énergie positive, c'est-à-dire d'arriver à consommer autant d'énergie que nous en produisons.

Il s'agit aussi d'identifier les comportements et besoins de déplacements afin de

renforcer les dispositifs en place ou d'expérimenter de nouveaux services qui favorisent une mobilité douce.

Le territoire se saisira des opportunités offertes par le numérique, aussi bien en matière d'activités et de services, pour créer de l'emploi, mais aussi du lien social. Enfin, ces différentes dynamiques peuvent être à l'origine de nouvelles manières d'agir... Artur Fatela rappelle d'ailleurs que « l'expérimentation et l'innovation sont dans l'ADN du Parc naturel régional de Chartreuse depuis toujours. »

CAP SUR LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Actuellement, la consommation totale du Parc (dans son nouveau périmètre) s'élève à 5300 GWh, et l'objectif est de diviser par deux cette consommation à l'horizon 2050. Les consommations du territoire sont issues majoritairement des transports (39 %) et du résidentiel (35 %). Dans une moindre mesure, l'industrie représente 17 %, le tertiaire 7 %, et l'agriculture 2 %.

La maîtrise des consommations énergétiques est donc l'une des mesures phares de la charte 2020-2035. Dans le secteur résidentiel, l'objectif est de réduire les consommations de 20 % d'ici 2030, en agissant sur la rénovation des bâtiments et la sobriété énergétique. Dans le secteur tertiaire, la priorité est d'agir sur la rénovation des équipements des collectivités (notamment l'éclairage public).

UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE ?

À l'occasion de la révision de la charte, le périmètre du Parc de Chartreuse propose d'intégrer 17 nouvelles communes, dont 12 communes savoyardes situées pour la plupart dans la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette.

Le Parc compterait alors 74 communes (43 en Isère et 31 en Savoie) auxquelles s'ajouteraient 3 villes-portes : Chambéry, Grenoble et Voiron. Il occuperait ainsi une superficie de 865 km² (dont plus de la moitié couverte par la forêt) et compterait environ 160 000 habitants.



LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ACTEURS LOCAUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DEPUIS 1967

Le 1^{er} mars 1967, le président de la République Charles de Gaulle signe un décret instituant les Parcs naturels régionaux (PNR). À travers huit articles succincts, ce décret pose uniquement les principes de ces nouveaux outils d'aménagement du territoire, laissant ainsi une grande liberté d'action aux Parcs. Une liberté dont ils s'emparent pour inventer des façons inédites de conjuguer écologie et économie à l'échelle locale.

PARC NATIONAL, PARC RÉGIONAL : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Inspirés des parcs américains nés au XIX^e siècle (le Yellowstone est déclaré « Parc national » en 1872), les Parcs nationaux français sont généralement créés sur des territoires inhabités dans une logique de stricte conservation d'un milieu naturel remarquable et fragile. Le premier, le Parc national de la Vanoise est créé en 1963. Il existe aujourd'hui onze Parcs nationaux, dont trois sont situés outre-mer. Ils sont gérés par l'État.

À l'inverse, les Parcs naturels régionaux sont implantés dans des territoires habités qu'on ne cherche pas à sanctuariser. Issu d'une initiative locale, un PNR est un lieu où l'on développe la vie locale au sens large dans le cadre d'un projet de territoire cohérent avec un patrimoine naturel, culturel et humain qui présente des qualités singulières. Les PNR s'inscrivent donc dans une logique d'aménagement des territoires ruraux et d'un développement local durable. On compte à ce jour 54 PNR, dont deux ultramarins.

PLUS DE 50 ANS D'INNOVATION AU SERVICE DES HOMMES ET DE LA NATURE

Dès la fin des années 1960 et durant les années 1970, les Parcs sont de vrais laboratoires où les idées fusent! On y teste programmes et actions pour rassembler les habitants comme les élus autour de projets concrets.

Les Parcs soutiennent l'économie locale, mettent en place des outils d'éducation à l'environnement et gèrent les milieux naturels les plus fragiles.

En 1982, les lois de décentralisation régionalisent les Parcs. Désormais, l'État n'a plus la mainmise sur les Parcs, et l'avis des élus locaux comme des habitants est davantage pris en compte.

En 1993, la loi paysage formalise les cinq missions des PNR : **Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels. Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie. Aménager le territoire. Informer et sensibiliser habitants et visiteurs. Conduire des actions expérimentales ou innovantes.**

LE PARC DE CHARTREUSE A 25 ANS!

Créé en mai 1995, le Parc de Chartreuse a officiellement inauguré sa « maison » un an après. Ce jour-là, le maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse n'hésite pas à qualifier l'événement comme «le plus important de cette fin de siècle» pour son village de 700 habitants!

25 ans plus tard, le Parc affiche un bilan positif des actions menées en faveur des hommes et de la nature. Aujourd'hui, il s'apprête à ouvrir un chapitre inédit de son histoire avec la nouvelle charte 2020-2035, fruit d'un travail de nombreuses années avec les principaux acteurs du territoire (voir dossier page 3)!

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN CHIFFRES

54 PARCS (52 MÉTROPOLITAINS ET 2 ULTRAMARINS)	9,3 MILLIONS D'HECTARES	15% DU TERRITOIRE FRANÇAIS	4 MILLIONS D'HABITANTS
4 400 COMMUNES	60 000 EXPLOITATIONS AGRICOLAS	300 000 ENTREPRISES	

ZONES PROTÉGÉES, TOUS STATUTS CONFONDUS

20 % DU TERRITOIRE (aires maritimes et terrestres) EN 2020
30 % DU TERRITOIRE EN 2022 (engagement du président de la République en mai 2019).



“ REN- CONTRES



Gaëlle
SELLIN

Apprendre autrement

Gaëlle Sellin est enseignante depuis 15 ans à l'école élémentaire de Saint-Christophe-sur-Guiers. Avec sa classe, elle participe régulièrement aux projets pédagogiques portés par le Parc.

🗨️ **Présentez-nous le projet « chauves-souris » réalisé en 2019.**

Dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité que réalise le Parc, les élèves ont mené une enquête sur les colonies de chauves-souris installées près de chez eux. Ils ont été accompagnés par une écologue chiroptérologue (spécialiste des chauves-souris) et un intervenant de la Frapna. Dernier temps fort du projet, la soirée de restitution a été un vrai succès : presque tous les élèves et leur famille étaient là !

🗨️ **Le Parc est-il pour vous un partenaire qui compte ?**

Absolument car ses propositions pédagogiques sont toujours bien préparées et cohérentes avec le programme scolaire. Grâce à elles, les élèves apprennent autrement ! Ils rencontrent des spécialistes, vont sur le terrain, agissent et développent des compétences pluridisciplinaires. Ces projets permettent aux enfants de connaître leur territoire tout en prenant conscience que certains sujets qu'ils abordent à l'échelle locale doivent aussi s'envisager à l'échelle globale.



Catherine
GIRAUD

Agir ensemble pour préserver la faune sauvage

Catherine Giraud préside l'antenne iséroise de la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Partenaire historique du Parc de Chartreuse, l'association compte 2000 adhérents ainsi qu'une équipe de 12 salariés permanents.

« Nous collaborons avec le Parc depuis sa création et sur de nombreux projets. Pour définir la stratégie biodiversité de sa nouvelle charte, le Parc s'est ainsi appuyé sur notre base Faune-Isère qui recense 250 000 données naturalistes. Ce partage de la connaissance est essentiel pour préserver les espèces et les milieux dans lesquels ils évoluent. Avec le Parc, nous avons aussi travaillé sur le projet Biodiv'sports. Celui-ci vise à sensibiliser les pratiquants des activités de montagne aux enjeux de préservation de la faune sauvage, via les plateformes recensant des itinéraires de sports de nature. Qu'il s'agisse du vol libre (qui dérange les nichées d'aigles ou de faucons pèlerins installées sur les falaises) ou de la randonnée à ski ou en raquettes (qui perturbe le repos des tétras-lyres s'abritant l'hiver dans des igloos) le développement des sports de pleine nature impacte la faune. Avec le Parc, nous voulons agir, non pour interdire ou réprimer, mais pour informer les usagers afin qu'ils adaptent leurs comportements et leurs parcours ! »



Michel
BÈCLE-BERLAND

Il était une fois l'AOC Bois de Chartreuse

Charpentier en retraite, propriétaire forestier, maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse de 2001 à 2008, Michel Bècle-Berland est l'un de ceux qui ont œuvré sans relâche pour que le Bois de Chartreuse obtienne, en 2018, l'AOC (Appellation d'origine contrôlée) : une première dans le domaine du bois !

« C'est à la loi d'orientation sur la forêt adoptée en 2001 que la filière bois doit la possibilité d'accéder au régime AOC. Le Parc a saisi la balle au bond et le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC) est né en 2006, grâce à l'appui du Parc, de la Région et des départements de l'Isère et de la Savoie. C'est le CIBC, que je présidais, qui a porté la demande de la reconnaissance d'AOC. On était peu à y croire au début et cette démarche était pionnière, l'Institut National de l'Origine et de la qualité nous en demandait toujours plus ! On a énormément travaillé pour établir le cahier des charges AOC. Heureusement, le Parc nous a toujours soutenus.

On compte aujourd'hui une trentaine d'opérateurs habilités : les propriétaires forestiers (les producteurs), les exploitants qui achètent le bois sur pied et vendent les grumes bord de route, et les scieurs qui réalisent et vendent des sciages.

À l'automne 2019, les premiers sciages AOC sont sortis. Il s'agit de pièces de bois massif de grandes dimensions, dont la haute résistance mécanique convient parfaitement à la construction (structures, charpentes). Nous n'en sommes qu'au démarrage, mais il y a de la demande, et je suis certain que l'AOC Bois de Chartreuse est un formidable atout pour notre territoire ! »

”

ET TOQUE

CRÈME BRÛLÉE DES PÈRES CHARTREUX

- 170 g de lait
- 500 g de crème liquide entière
- 50 g de sucre en poudre
- 8 jaunes d'œufs
- 70 g de Chartreuse Verte
- Un peu de colorant alimentaire vert
- Un peu de cassonade ou sucre vanillé

- 01 Dans un saladier, mélanger au batteur électrique le sucre en poudre et les jaunes d'œufs.
 - 02 Ajouter à cette préparation le lait, la crème, la Chartreuse, puis un peu de colorant pour obtenir une couleur vert tendre.
 - 03 Verser dans des ramequins et mettez au four à 100° pendant 1 heure au bain-marie dans un grand plat.
 - 04 À la fin de la cuisson, laisser les ramequins refroidir à température ambiante, couvrir de film alimentaire et placer au réfrigérateur.
 - 05 Partez en pèlerinage deux jours à Voiron, car le parfum de la Chartreuse sera plus intense si vous attendez pour les déguster!
 - 06 Avant de servir, saupoudrer de cassonade ou sucre vanillé, et brûler éventuellement au chalumeau pour crouter la crème.
- ★ Retrouvez tous les producteurs locaux sur la carte interactive : www.parc-chartreuse.net > agir > agriculture

ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

Une enquête publique est ouverte sur le territoire des 74 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional de Chartreuse (départements de l'Isère et de la Savoie) du 21 septembre au 25 octobre 2020.

Cette enquête porte sur la révision de la Charte dans le cadre du renouvellement de son classement. Le projet de charte révisé a été adopté par le comité syndical du Parc le 27 février 2020. Les citoyens

sont invités à s'exprimer sur ce registre dématérialisé, disponible pendant toute la durée de l'enquête publique, y compris après avoir rencontré les commissaires enquêteurs et ce afin de faciliter le traitement des contributions.

Des registres papier sont également disponibles, ainsi que l'ensemble des documents du dossier, au format papier, dans 7 lieux de permanence où les commissaires enquêteurs seront

présents pendant la durée de l'enquête pour recevoir du public.

À l'issue des consultations prévues par le Code de l'environnement, le projet de Charte du Parc naturel régional de Chartreuse révisé, sera adopté par décret. Il portera sur le renouvellement du classement pour une durée de quinze ans.

➔ Retrouvez tous les détails sur l'enquête publique sur : www.parc-chartreuse.net

RECETTES DE CHEF, CUISINE DE PARCS. Itinéraires gourmands dans les Parcs naturels régionaux



248 pages, 49 Parcs et chefs de cuisine, 98 recettes, plus de 200 producteurs, autant de produits emblématiques des Parcs, dont la plupart bénéficiant de la marque « Valeurs Parc naturels régional »

» : ces chiffres mettent en appétit de ce gargantuesque ouvrage réalisé avec les Editions Marabout – Hachette et en vente à partir de la rentrée.

Pour le Parc de Chartreuse, nous sommes fiers d'avoir été représenté par Céline Roux du restaurant la Ferme de la Brévardière à Saint-Pierre de Chartreuse.

➔ En vente France entière, 22 €.

JEUX : FLEURS ET PAPILLONS

Sur quelle fleur se pose les papillons ?

